

GREENTRANSPORTING

A l'image du gouvernement, notre entreprise n'a pas de problème à pointer du doigt les problèmes liés à l'enjeu climatique pourvu qu'elle y trouve un intérêt. Ainsi, nous avons tous vu passer **la note de service sur les déplacements**. La direction défend des économies de CO2 alors qu'il suffirait bien souvent, comme nous le réclamons, de s'appuyer sur une organisation régionale pour régler la plupart de ces problèmes. Sauf qu'évidemment, le vrai sujet n'est pas le bilan carbone mais plutôt les économies potentielles...

Les déplacements vont tourner au casse-tête mais qu'importe. On y trouve même une chasse aux voitures de location ...? La direction dit qu'il y aurait des dérives sur le remboursement des frais engagés et que surtout ce n'est pas eux et que c'est le groupe qui décide et puis aussi l'Urssaf... !? » Et pour simplifier il faudra l'accord du manager. Ben nous y voilà ! C'est pareil pour tout le monde mais pas pour tout le monde.

BIOCONNEXION ?



Info du CSEC. Pour renforcer la sécurité la direction cherche à permettre les accès aux applications sans utilisation de mot-de-passe. Pour le déploiement de ce nouvel outil (Programme Zero Trust - passwordless), des solutions basées sur les codes PIN, reconnaissance faciale ou empreintes digitales sont envisagées. Big Brother is watching you.

USBLESS



L'utilisation de clés USB n'est plus autorisée sur nos postes. Pourtant certains cas nécessitent des dérogations. Quelles sont les conditions à remplir ? C'est l'activité pro qui détermine le besoin et suivant la nécessité, cela se fait avec l'accord du manager N+1 qui validera pour une certaine durée. En cas d'acceptation, il faudra un pc spécial ce qui représentera ... un budget spécial.



JE VAIS BIEN, TOUT VA BIEN

Comme le prévoit la loi, les élu.es doivent émettre un **avis sur la situation économique et financière de leur entreprise**. Après rédaction et lecture d'une motion commune à tous les élus du CSEE, la CGT a ajouté la précision suivante :

"S'agissant des bénéfiques phénoménaux que les salariées ont permis de réaliser, la CGT Capgemini ne saurait ignorer l'indignation profonde qu'ils/elles ont ressenti quant à la part offensante qui leur a été octroyée.

De plus, concernant la situation des salariées, la productivité et la pression sont prévues à la hausse. Si les bons résultats de l'entreprise sont à ce prix, la situation économique et financière ne saurait être considérée comme sereine et stable et n'emporte pas l'adhésion de la CGT Capgemini qui préconise un avis défavorable ».

Résultat : Votants : 19, Contre : 14, Abst : 2, Pour : 3. L'avis du CSEE est donc défavorable.

REJOINDRE LA CGT CAPGEMINI

#SYNDIQUEZ-VOUS
CGT-CAPGEMINI.FR



@CGT_Capgemini

linkedin.com/company/syndicat-cgt-capgemini

@cgtcapgemini

lactcap.org / contact@cgt-capgemini.fr

ORDRE DE MOBILISATION

Peut-on refuser un ordre de mission ? On peut apparenter un ODM à un avenant au contrat de travail, et il existe des droits fondamentaux qui ouvrent à discussion si les conditions sont jugées insuffisantes par une des deux parties. Les art.1130 et 1137 du code civil stipulent qu'un contrat pour être valide ne peut pas forcer un des contractants et dira que dans ce cas les conditions pour cet ODM ne peuvent pas être valables. Il ne vaut donc pas pour refus de mission mais refus des conditions.

Et pourtant, nous avons eu part d'un licenciement pour faute grave reposant sur l'absence de signature

d'un ODM. En cause : les moyens de déplacement. Certes, l'employeur n'est pas obligé de mettre un véhicule à dispo MAIS le salarié ne peut pas non plus être obligé d'utiliser son véhicule personnel.

La direction (le président du CSE) quant à elle considère que si on refuse un ODM c'est qu'on refuse la mission. Mais lorsqu'il s'agit d'un cas particulier il y a possibilité d'en discuter en dehors du CSEE pour être examiné.

La CGT alerte qu'il ne faudrait pas dévoyer les ODM de leur fonction et les utiliser comme des moyens de licenciement.

INCAPACITÉ DE QUI, DE QUOI ?

Consultation du CSEE sur les solutions de reclassement d'une salariée suite à un avis d'inaptitude de la médecine du travail. Sur la base d'une hypothétique absence de poste en adéquation avec les préconisations du médecin, la direction demande aux élu-es de valider la situation au regard des démarches faites et ainsi pouvoir licencier l'intéressée. Il s'avère que ces élu-es ne disposent d'aucun autre élément que la parole de la direction. Il leur a été impossible de joindre la personne, voire même ses collègues, ils n'ont vu aucune recherche de poste dans l'entité de la salariée ni dans d'autres entités. On ne leur a fourni aucune trace de proposition de reclassement puisque de l'aveu de la

direction « sur ce dossier il n'y a pas de proposition de reclassement ». Si déjà, c'est absolument anormal, il est de surcroit insupportable dans un groupe comme Capgemini, d'en arriver à être viré pour raison médicale alors que le nécessaire ne semble pas avoir été fait. L'avis que donneront les élu-es, quel qu'il soit, n'empêchera pas la direction de procéder à un licenciement mais pour la CGT un avis négatif reste le meilleur moyen de permettre à la salariée de contester si elle le désire. **Ainsi, sur la base des éléments donnés la CGT a préconisé un avis « défavorable »**

Votants = 19, Contre = 7, Abstention = 6, Pour = 6. Le CSEE a donc émis un avis défavorable



Lose Success

La mise en place de **GetSuccess** n'est apparemment pas un grand succès mais pour la direction, qui par une métaphore peu heureuse que nous ne citerons pas, explique que le problème serait lié à des « gaulois réfractaires ». Ainsi, plutôt que d'esquisser la moindre mise en cause de cet outil contestable et contesté, la direction préfère blâmer un manque de corporatisme. Bref, adhérez sans réfléchir. Et vous, ça vous fait rêver cette ébauche du crédit social chinois ?

My Dépenses d'énergie

L'outil des notes de frais **MyExpenses** a été mis à jour. Depuis on constate des problèmes pour certaines saisies, mais aussi la perte de possibilité de note rapide (bouton disparu) ainsi que certaines fonctionnalités dans la déclaration d'IK où l'aller-retour n'est plus possible. Encore une MAJ qui vient dégrader les rares souplesses d'utilisation des salariées. La direction dit qu'elle prend le point.

Career Flopwork

Les salariés vont enfin pouvoir échanger entre eux grâce à l'arrivée des communautés au sein de **Career Framework**. Encore une belle idée qui fait flop ! Ben oui, vu qu'elles sont dimensionnées à l'échelle de la GBL, on pourra participer mais tout en anglais et aux horaires des autres continents. Du bonheur !

REJOINDRE LA CGT CAPGEMINI



@CGT_Capgemini



linkedin.com/company/syndicat-cgt-capgemini



@cgtcapgemini



lacgtcap.org / contact@cgt-capgemini.fr

#SYNDIQUEZ-VOUS
CGT-CAPGEMINI.FR